



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 10 juin 2022

CM 3534/22

JAI
COPEN
DROIPEN
ENV

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	michael.carlin@consilium.europa.eu steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281 76 54 / 54 83 (Secr.: +32 2 281 22 19)
Objet:	Groupe de travail 'Cooperation judiciaire en matière pénale' (COPEN)
Date:	16 juin 2022
Heure:	10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Format : 1+1

Matin :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet de décision du Conseil concernant l'ajout de la violation des mesures restrictives aux domaines de criminalité visés à l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
 - Examen de la proposition
 - = 9641/22
9671/22 + ADD 1 (communication)

Après-midi :

3. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE
 - Poursuite de l'examen des dispositions pertinentes relatives à la définition des sanctions, suite aux discussions au Conseil

= 10174/22 (à publier)
 4. Points divers
-

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.